

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

TI16358 – 138/11/15/15

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-huitième session ordinaire

23-28 janvier 2016

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/928(XXVIII) viii

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité sur les questions économiques et financières du Comité des Représentants permanents (COREP) s'est réuni le mercredi 11 novembre 2015 au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, (Éthiopie). Ledit Sous-comité s'est également réuni le 11 janvier 2016, aux fins d'adopter son rapport, sous la présidence de Son Excellence Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en République fédérale démocratique d'Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et Président en exercice du Sous-Comité.

PARTICIPATION

2. Sur les quinze pays membres du Sous-comité, les douze pays suivants ont pris part à la réunion :

- 1) Congo (Président)
- 2) Sénégal (1^{er} Vice-président)
- 3) Comores (2^{ème} Vice-président)
- 4) Tunisie (3^{ème} Vice-présidente)
- 5) Zambie (Rapporteur)
- 6) Bénin
- 7) Côte- d'Ivoire
- 8) Égypte
- 9) Éthiopie
- 10) Sierra Leone
- 11) Swaziland
- 12) Zimbabwe

3. La Commission de l'Union africaine était représentée par Son Excellence Fatima Haram Acyl, Commissaire au Commerce et à l'Industrie et par S.E. le Dr Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux Affaires économiques. (Veuillez consulter la liste des participants à l'annexe du présent rapport).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Sous-comité a informé les participants que l'objectif de la réunion était de débattre des rapports des différentes importantes réunions organisées par les deux Départements et que les conclusions y afférentes seront soumises aux organes délibérants de l'Union africaine pour considération dans le cadre des préparatifs du prochain Sommet de janvier 2016. Il a ensuite précisé que cet exercice était important parce que l'année 2015 constitue une étape importante dans le progrès de l'Afrique sur la voie de sa transformation économique et sociale. En effet, l'année a été marquée, selon lui, par des événements majeurs tels que l'adoption de l'Agenda 2063 ainsi que celle de la nouvelle stratégie continentale visant à accélérer la transformation de l'Afrique au titre des cinq prochaines décennies, le lancement des négociations devant aboutir à

la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), l'organisation en Afrique de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'adoption de l'Agenda 2030 aux fins de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), ainsi que l'organisation à Paris de la prochaine Conférence des parties sur les changements climatiques (COP 21).

POINT 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour de la réunion :

- i) Ouverture
- ii) Information sur :
 - a) la Zone de Libre-échange continentale (ZLEC)/intensification du commerce intra-africain (BCIA) ;
 - b) la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce ;
 - c) les Accords de partenariat économique
 - d) Africa Growth and Opportunity Act (AGOA);
 - e) la première session du Comité technique spécialisé (STC) sur les questions financières, monétaires, de planification économique et d'intégration ;
 - f) la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
- iii) Mise en œuvre des décisions antérieures
- iv) Questions diverses
- v) Clôture

POINT 3 : INFORMATION SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

6. La Commissaire au Commerce et à l'Industrie a fait une présentation sur les différentes questions relatives à l'agenda de libéralisation commerciale du continent. Son intervention a porté sur les points suivants : a) la Zone de Libre-échange continentale/stimulation du commerce intra-africain ; b) la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; c) les Accords de partenariat économique et ; d) l'AGOA.

7. Pour sa part, le Commissaire aux Affaires économiques a fait une présentation sur l'évolution macroéconomique et le développement social en Afrique ainsi que les perspectives à moyen terme. Il a, par ailleurs, indiqué que bien que l'Afrique ait démontré de manière remarquable, sa capacité d'adaptation lors de la

récente crise économique et financière, le continent est actuellement confronté à de nouveaux défis liés, entre autres, à la chute des prix des produits de base, à la grave sécheresse en certains endroits et à de grandes inondations dans d'autres pays du continent. Il a souligné que cette situation est à l'origine du déplacement des populations, des maladies d'origine hydrique, de la destruction des infrastructures et de la baisse de la production d'électricité. Cette situation constitue des risques à l'agriculture ; contribue ainsi à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et aux inégalités partout en Afrique. Il a par ailleurs affirmé que si aucune mesure préventive n'est prise pour relever ces défis majeurs, la croissance économique pourrait en souffrir au cours des années à venir, ce qui risque d'aggraver les problèmes économiques et sociaux étant donné que les pays africains n'ont pas diversifié leurs économies et la plupart d'entre eux sont directement ou indirectement tributaires de l'agriculture. Il a, enfin, déclaré que pour faire face à cette situation, pour identifier des interventions humanitaires, économiques et sociales pertinentes, en vue d'élaborer, à titre préventif, une stratégie commune de l'Afrique et établir une capacité d'adaptation à long terme, la Commission entend organiser, sous peu, une table ronde ministérielle.

a) ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE / STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN

8. Sur ce point de l'ordre du jour, la Commissaire a informé le Sous-comité des progrès accomplis depuis le lancement, lors du Sommet de juin 2015, des négociations en vue de la mise en œuvre de la ZLEC. Elle a précisé que la ZLEC est une initiative prioritaire dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, qui énonce la vision du développement africain au cours des cinq prochaines décennies. La ZLEC est un des piliers de la mise en œuvre de l'aspiration de l'Agenda 2063 ; en effet, elle envisage une Afrique prospère qui s'appuie sur une croissance inclusive et sur un développement durable. Elle a réitéré le fait que cette aspiration repose sur la mise en œuvre de politiques visant la réalisation d'une convergence systématique vers les pays et les régions plus développés, ainsi que sur une intégration croissante dans l'économie mondiale en tant que partenaire respecté. Dans cette perspective, elle a souligné que les négociations seront simultanément menées sur le double front du commerce des biens et services. En ce qui concerne le plan de financement des négociations, elle a précisé que les fonds reçus de l'Union européenne et d'autres partenaires, comme la Coopération Technique Allemande (GIZ), permettront de faciliter le processus. S'agissant des écueils dans ce processus, elle a souligné le manque d'expertise au sein de son Département et a indiqué que des mesures correctives sont en cours d'exécution grâce au recrutement de 14 membres du personnel de niveau de compétence élevé. Au regard de la complexité du processus de négociation, elle a souligné la nécessité de désigner des points focaux nationaux et leur mise à niveau grâce à des formations adéquates prévues aux fins de faciliter les négociations.

9. Dans la perspective de stimuler le commerce intra-africain, elle a informé le Sous-comité de la nécessité impérieuse d'industrialiser le continent en vue de libérer le potentiel économique du continent, ce qui favorisera la transformation économique et sociale, qui est une condition préalable à la transformation structurelle telle qu'envisagée dans l'Agenda 2063. En outre, l'industrialisation est la solution aux flux migratoires illégaux qui amputent le continent de sa main-d'œuvre. Concernant le pilier relatif à la facilitation du commerce, elle a informé le Sous-comité des progrès réalisés dans le cadre des accords de Bali.

b) 10^{ÈME} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

10. Concernant ce point, la Commission s'est félicitée de l'organisation prochaine, en Afrique, à Nairobi au Kenya, de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Elle a de ce point de vue, mis en lumière les principales avancées positives relatives à la préparation de cet événement ; elle a plaidé pour la formulation d'une position commune africaine devant déboucher sur une meilleure prise en compte des questions cruciales de développement du continent. Elle a salué les efforts de coordination déployés par le Groupe des pays africains à Genève en ce sens. Elle a également informé le Sous-comité des principales conclusions de la réunion préparatoire de Nairobi et a insisté sur le fait que la position africaine commune à présenter est l'illustration des engagements des États membres de l'Union plutôt que celle de la Commission de l'Union africaine.

c) ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE)

11. Sur ce point de l'ordre de jour, la Commissaire a informé le Sous-comité des progrès accomplis par les États membres par rapport à la signature des accords de partenariat économiques (APE) et des différents engagements régionaux y relatifs. Elle a souligné que s'agissant de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), seul le Cameroun a signé les APE. Elle a également mis en exergue le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest où les chefs d'États et de gouvernement de la région ont validé les conclusions de l'Accord, par principe, tout en réaffirmant leur ferme engagement à l'intégration régionale dans le cadre d'une approche participative, consensuelle et constructive qui aboutira à la finalisation des négociations des APE. Elle a informé le Sous-comité des efforts déployés par l'UE dans le cadre de la signature des APE ; elle a attiré l'attention du Sous-comité sur les incidences négatives potentielles sur le commerce intra-africain et le développement industriel du continent. Elle a indiqué en ce sens que les États membres tardent à respecter leur engagement à transmettre, pour compétence, à la Commission de l'UA et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), les copies de leurs APE aux fins de leur évaluation. Pour conclure, la Commissaire a donné un aperçu des principales conclusions de la Réunion sur les négociations relatives à la mise en œuvre des APE, tenue à Bruxelles, dont les conclusions suivent :

- a. La Commission de l'UA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) doivent mener d'ici à 2016 une étude comparative de divers textes des APE (y compris ceux conclus dans les Caraïbes et dans le Pacifique, aux fins de définir les questions communes qui doivent être abordées en commun lors du processus de mise en œuvre, ou d'identifier des questions spécifiques propres à certaines régions, ce qui pourrait permettre de poursuivre les négociations avec l'Union européenne. À cet égard, les États membres ou les Communautés économiques régionales (CER) doivent soumettre un exemplaire des textes des APE paraphés, signés ou ratifiés à la Commission de l'Union africaine d'ici le 30 novembre 2015.

- b. Au cas où les négociations n'ont pas encore commencé, les États membres et les CER doivent décider des positions régionales dans les domaines du commerce, des services, des investissements, de la concurrence, des droits de la propriété intellectuelle, ainsi que d'autres domaines liés au commerce avant d'entamer les négociations sur les APE.
- c. Les États membres doivent veiller à ce que les dispositions prévues dans le cadre de la ZLEC soient plus favorables que celles accordées par les APE.
- d. La Commission de l'UA doit créer une plate-forme au profit des États membres et des CER dans l'objectif de mettre en œuvre les APE, de partager leurs expériences, d'élaborer un système de suivi aux fins d'évaluer l'impact potentiel de la mise en œuvre des APE sur la ZLEC.
- e. À la lumière de l'expérience des processus de la libéralisation des échanges, les États membres de l'UA doivent examiner la possibilité de mettre en place un mécanisme d'ajustement aux fins de relever les défis susceptibles de se poser dans la mise en œuvre de la ZLEC.
- f. Dans le cadre de la consolidation des principes de l'intégration, la Commission de l'UA doit mener une étude de faisabilité des délais préconisés pour la libéralisation des tarifs et autres engagements pris dans le cadre des APE en vue de l'évolution des processus d'intégration au plan continental.
- g. Les États membres doivent entamer de nouvelles consultations aux plans régional et national sur le Guide de mise en œuvre des APE.
- h. L'UE doit faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le décaissement des Fonds de mise en œuvre des APE.

d) AFRICA GROWTH AND OPPORTUNITY ACT (AGOA)

12. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, la Commissaire a informé le Sous-comité des principales conclusions de la 14^{ème} édition du Forum international sur l'AGOA tenue du 24 au 27 août 2015, à Libreville, au Gabon. Elle a indiqué que ce programme vise à promouvoir le commerce et les investissements entre les États-Unis et l'Afrique, et à encourager le développement économique et les réformes en Afrique, grâce à un accès au marché américain, à l'exploitation de ces opportunités par les investisseurs et par les entreprises en Afrique. Elle vise également la suppression des contingents qui frappent les produits textiles et les vêtements en provenance du continent. Elle a également indiqué que pour optimiser les avantages de l'AGOA, il faudra encourager la diversification de l'économie dans les États membres et ce grâce à une assistance technique. Elle a cependant déploré le fait que 6 États membres seulement sur les 39 concernés par ce processus tirent réellement parti de l'AGOA. Elle a souligné qu'aux fins de rectifier cette tendance au cours de la prochaine décennie, il existe un cadre visant à assurer une meilleure

participation des pays dans ce processus, notamment grâce à la formulation des stratégies de réponse nationale. Elle a invité les États membres à s'engager dans la formulation de ces documents de stratégie indispensables à la consolidation de la croissance grâce à une meilleure insertion dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et au commerce international. Elle a profité de l'occasion pour informer les participants que l'Administration Obama et le Congrès des États Unis ont pris l'engagement de reconduire l'AGOA pour une période supplémentaire de quinze (15) ans.

Débats

13. Les points suivants ont été abordés, suite à la présentation de la Commissaire:

- i) les éclaircissements sur l'implication des États membres dans les réunions de Nairobi et de Bruxelles ;
- ii) concernant la ZLEC, les modalités de recrutement des experts ont donné lieu à de longues discussions au cours desquelles la question du rôle et de la participation des États membres à ce processus a été également abordée. À cet effet, la Commission a tenu à préciser que le recrutement se fait de manière transparente dans le strict respect des procédures en vigueur ;
- iii) au sujet de la mise en œuvre de l'AGOA, le Sous-comité a débattu des causes profondes des échecs enregistrés, des potentielles mesures correctives à adopter ainsi que du rôle de la Commission dans ce processus ;
- iv) la participation de la Commission au Forum de coopération Afrique-Chine (FOCAC) ainsi que le suivi de l'engagement de la Chine dans le cadre du Protocole d'accord signé entre la Chine et la Commission.

Recommandations :

14. Suite aux débats sur ces points, les recommandations suivantes ont été formulées :

- i) la Commission doit mener une étude au plan continental aux fins d'identifier les causes des échecs de l'AGOA, et de tirer partie de l'expérience des pays qui enregistrent de meilleures performances en matière économique et commerciale ;
- ii) les États membres doivent définir leurs cadres stratégiques nationaux aux fins d'optimiser les avantages économiques et commerciaux qu'offrent l'AGOA ;
- iii) les États membres de l'Union doivent définir une position africaine commune et respecter les engagements pris dans ce cadre pour exprimer d'une seule voix les exigences du continent lors d'importantes

rencontres internationales sur les négociations des accords commerciaux ;

- iv) les États membres doivent accélérer le processus de mise en œuvre de la ZLEC grâce à une allocation de fonds indispensables à l'adaptation du processus aux réalités nationales. Cette démarche permettrait à la Commission de former davantage d'experts au plan national et au sein des Ambassades des États membres en poste à Addis-Abeba. À cet égard, la Commission a plaidé pour la signature et la ratification accélérée des Protocoles d'accord portant création des institutions panafricaines, et ce dans la perspective de doter le continent de moyens adéquats, aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda de développement du continent ;
 - v) les États membres doivent transmettre leurs APE nationaux à la Commission ainsi qu'à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) aux fins de les analyser et de veiller à leur conformité au plan de développement de l'Afrique tel qu'prévu dans l'Agenda 2063.
 - vi) les États membres doivent désigner dans les plus brefs délais, leurs négociateurs en chef et leurs suppléants, ainsi que les points focaux au sein des Ambassades en poste à Addis-Abeba étant donné que les négociations sur la ZLEC vont bientôt commencer.
 - vii) la Commission doit tirer parti de l'engagement pris par la Chine dans le cadre du Forum de coopération Afrique-Chine (FOCAC) et du Protocole d'accord signé par la Chine relatifs à l'industrialisation.
- e) **PREMIERE SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES, MONÉTAIRES, DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET D'INTÉGRATION**

15. Le Commissaire aux Affaires économiques a présenté les principales conclusions de la première session du Comité technique spécialisé sur les questions financières, monétaires, de planification économique et d'intégration, tenue du 25 au 31 mars, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Il a indiqué que l'objectif de la réunion était d'explorer les voies et moyens indispensables à la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063 au cours des 5 prochaines décennies. À cet effet, il a souligné que les questions relatives au financement, à la participation citoyenne, à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres décennaux cohérents constituent la base des échanges commerciaux. S'agissant des modalités de financement, un accent particulier a été mis sur les questions de mobilisation des ressources internes grâce à la mise en œuvre de sources alternatives de financement et à la lutte contre les flux financiers illicites qui privent le continent de ressources pourtant indispensables à son développement. Concernant la participation citoyenne, il a été recommandé que la Commission mène des activités de sensibilisation à l'Agenda 2063 aux fins d'assurer la participation de toutes les forces vives du continent, notamment les femmes, les jeunes ainsi que le secteur privé. Il a enfin insisté sur le fait que la mise en œuvre effective des recommandations du CTS devrait permettre de renforcer

l'indépendance financière requise pour la réalisation de la vision et des aspirations de l'Agenda 2063.

f) TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

16. Le Représentant du Département des Affaires économiques a présenté les grandes lignes de la Déclaration d'Addis-Abeba, c'est à dire, le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 13 au 16 Juillet 2015 à Addis-Abeba. Il a souligné que le document final de la Conférence est l'illustration de la volonté politique manifeste des leaders du monde à relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, et ce dans un esprit de partenariat et de solidarité au plan mondial. Le document final s'inspire donc du Consensus de Monterrey de 2002 et de la Déclaration de Doha de 2008 visant à éliminer la faim et la pauvreté et à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Il a ensuite indiqué les principaux domaines d'intervention pour la prochaine décennie à savoir : i) la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales ; ii) le secteur privé et les financements au plan national et international ; la coopération internationale pour le développement ; iii) le commerce international et le développement ; iv) la dette et la viabilité de l'endettement ; v) la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités et ; vii) les données, le contrôle et le suivi, tout soulignant la pertinence de chacun de ces domaines sur le développement de l'Afrique. Il a enfin indiqué les points de convergence entre l'Agenda 2063 et la déclaration d'Addis-Abeba pour ce qui concerne le financement du développement.

Débats

17. Les débats sur ce point de l'ordre du jour ont porté sur :

- i) les défis économiques, humanitaires et agricoles actuels auxquels le continent est confronté. Les participants à la réunion ont fait observer que, bien que ces facteurs négatifs constituent une grave menace au développement de l'Afrique, ils offrent des opportunités visant à accroître la résilience à long terme et à promouvoir la transformation économique et sociale du continent, dans le cadre de l'Agenda 2063, à travers la mise en œuvre accélérée de ses programmes phares ;
- ii) les conditions de financement de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 grâce à des sources de financement internes. À cet effet, le Sous-comité a interrogé la Commission sur les obstacles à la mise en œuvre effective des institutions financières panafricaines comme la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (FMA) et la Banque africaine d'investissement (BAI). La Commission a présenté les progrès enregistrés en ce sens et a mis en exergue les principaux obstacles à ce processus, des progrès qui doivent conduire à terme à l'autonomisation financière du continent ;

- iii) le rôle important du secteur privé dans la réalisation de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. La Commission a saisi cette opportunité pour informer le Sous-comité des progrès réalisés dans la rédaction du Code panafricain d'investissement (CPI) et la Stratégie de développement du secteur privé de la Commission. Elle a tenu à préciser que le secteur privé occupe une place de choix dans les interventions stratégiques de la Commission, dans la perspective d'une croissance plus inclusive et durable.

Recommandations :

18. Suite aux débats sur ce point, les recommandations suivantes ont été formulées :

- i) la Commission doit organiser, dans les meilleurs délais, la table ronde ministérielle sur les défis économiques, financiers, agricoles et humanitaires auxquels le continent est confronté afin doit faire face, aux fins de les relever et d'élaborer, à titre préventif, une stratégie commune et de mettre en place un mécanisme de résilience à long terme ;
- ii) les États membres de l'Union doivent procéder à la signature et à la ratification des Protocoles et Statuts instituant les institutions panafricaines comme la BCA, la BAI et le FMA, dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre des décisions antérieures ;
- iii) la Commission doit mettre à la disposition des États membres le Rapport de la première session du Comité technique spécialisé sur les questions financières, monétaires, de planification économique et d'intégration ainsi que les documents y relatifs.

POINT 4 : MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES

19. Concernant la mise en œuvre des décisions antérieures, la Commissaire au commerce et à l'industrie a informé le Sous-comité des succès enregistrés dans le fonctionnement effectif du Centre africain de développement minier (CADM). Elle a précisé que cette institution était indispensable à la mise en œuvre de la Vision africaine pour l'industrie minière (VMA) comme définie en 2009. Elle a ensuite présenté le Rapport de la Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI) tenue en 2014 ainsi que ses principales conclusions. Enfin, elle a abordé la question relative aux sources alternatives de financement nécessaires au financement de la transformation de l'Afrique, ainsi que l'allocation des ressources financières indispensables au renforcement de l'efficacité opérationnelle de la Commission, selon une approche axée sur les résultats.

Débats

20. Les débats sur ce point de l'ordre du jour ont porté sur :

- i) l'importance des sources alternatives de financement nécessaires à la croissance inclusive et à la transformation structurelle en Afrique, sous l'impulsion d'une Commission financièrement autonome, ainsi que

l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre effective de ces mécanismes de financement ;

- ii) la création du Centre africain de développement minier et les opportunités susceptibles d'être exploitées pour assurer son fonctionnement effectif.

Recommandation

21. Suite aux débats, il a été recommandé que :

- i) les États membres de l'Union doivent fournir des informations stratégiques à la Commission sur les ressources minérales dans le but d'optimiser l'exploitation et d'assurer un partage équitable grâce à l'AMDC ;
- ii) la Commission de l'UA et les États membres doivent accélérer la mise en œuvre des programmes phares tels que le projet du Grand Barrage d'Inga afin de libérer le potentiel économique du continent.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

22. Aucune question n'a été soulevée sous cette rubrique.

POINT 6 : CLÔTURE DE LA RÉUNION

23. Dans l'allocution de clôture, le Président du Sous-comité a remercié les participants à la réunion pour leurs précieuses contributions aux débats. Il a salué les efforts déployés par la Commission en vue de la mise en œuvre de l'Agenda de transformation du continent. Il a exhorté les États membres présents à plaider dans leurs pays respectifs et au-delà en faveur de la signature et de la ratification des Protocoles d'accords relatifs aux institutions panafricaines qui servent de pivots au processus d'intégration.

**ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION
DU SOUS-COMITE DU 11 NOVEMBRE 2015**

Nom	Pays	Email:	Tél :
Liberato Salvador Bakale	Guinée Équatoriale	libetsalvador@gmail.com	<u>0942601586</u>
Azanaw Tedesse	Éthiopie	azaanaw@gmail.com	<u>0944132815</u>
Christian Assogra	Sénégal	christianjosephassogra@diplomatic.gov.sn	0966922814
Amos Coker	Sierra Leone	ebicahenry@yahoo.com	<u>0922989497</u>
Naji Hamdi	Tunisie	tu.addis@gmail.com	<u>0938484282</u>
Lirida Mbangwela	Zambie	cheelonda@yahoo.com	<u>0949460780</u>
Malvern Bere	Zimbabwe	bmunetsimalverna@yahoo.com	<u>0921774459</u>
Joseph Chinyemba	Zambie	jochinyemba@yahoo.com	<u>0949460932</u>
Hossam Bassiouni	Égypte	hassam.bassioni@gmail.com	<u>0944117329</u>
Tia Gelgnini	Côte- D'Ivoire	glegnini78@gmail.com	<u>0936983513</u>
Alhadi Mouichiol	Comores	alhadimourchidi@gmail.com	<u>0935359774</u>
Nzaba Joan-Michel	Congo	nzabaiml@yhoo.com	<u>0939860383</u>
Ndzana Olomo Patrick	Commission de l'UA	olomop@africa-union.org	<u>0937606482</u>
Lazare Makayat Safouesse	Congo	lmakayat@gmail.com	<u>0911213744</u>

2016

Report of the sub-committee on economic and trade matters

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4913>

Downloaded from African Union Common Repository